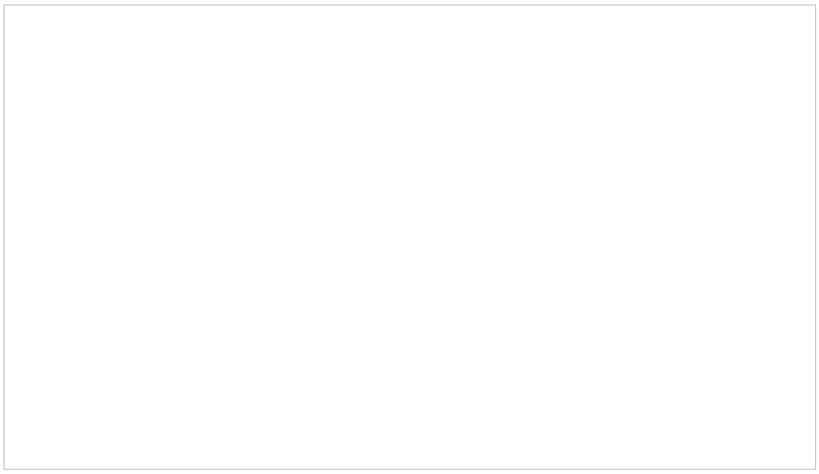
Les fermages 2020 en hausse de 0,55 %-en

20/07/2020



Actus Agricoles

Après trois ans de baisse, pour la deuxième année consécutive, un arrêté du 16 juillet 2020, publié au Journal Officiel du 19 juillet, porte à 105,33, l'indice national des fermages, qui détermine le loyer des terres nues et des bâtiments d'exploitation agricole. Il était de 104,76 en 2019 et de 103,05 en 2018. La variation de l'indice 2020 par rapport à 2019 est de + 0,55 %, contre + 1,66 % en 2019 par rapport à 2018 et - 3,04 % entre 2017 et 2018.

Les loyers par hectare en 2020 sont le résultat de la multiplication du loyer par hectare 2019 par l'indice national des fermages 2020 (soit 105.33), divisé par l'indice des fermages 2019 (soit 104,76). Pour l'actualisation des loyers entre le 1er octobre 2020 et le 30 septembre 2021, il faut donc appliquer une augmentation de 0,55 % sur le montant du fermage payé.

L'explication de cette hausse tient au mode de calcul de l'indice composé :

- à hauteur de 60 % de l'évolution du revenu brut à l'hectare des exploitations agricoles calculé au niveau national au cours des cinquièmes années précédentes : 102,52 en 2020 (indice base 100 en 2009) ;

- et à hauteur de 40 % de l'évolution du niveau général des prix de l'année précédente : 109,55 en 2020 (indice base 100 en 2009).

source : https://www.agiragri.com/fr/blog/actualites/article/les-fermages-2020-en-hausse-de-055-/